

LES CAHIERS DE L'UFUTA

UNION FRANÇAISE DES UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

SOMMAIRE

Lettre introductive par le Président Stéphane RAVAILLE	1
Réponse cabinet Mme Macron	2
Mme Frédérique VIDAL – Réponse cabinet Assises 2019	3
Courrier Assises 2019 et lettre d'orientation	4
Courrier plumes	6
Présentation et règlement Chardons	7
Présentation et règlement plumes	8
Prix de la Recherche 2018	11
Procès-verbal de l'AG juin 2018	13
Le CA et le Bureau 2018	29
Les commissions et missions des membres du CA – MAJ	30
Synthèse des débats journée des dirigeants 2018	31
Synthèse rencontre Chef de Cabinet du Président de la CPU	33
La CPU soutient les Universités du Temps Libre	35



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Le mot du Président : L'UFUTA dynamique

L'année universitaire 2018-2019 est une année remplie de projet pour notre belle UFUTA.

Les Assises 2019 vont se tenir à Évry, en juin 2019, organisée par l'UTL de l'Essonne et j'en remercie Mme Lisette LE TEXIER, sa présidente, ainsi que les bénévoles qu'elle a réunis autour d'elle. J'espère que vous serez nombreux à venir partager ces journées fécondes. Le thème proposé : « Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de société. » est riche et permettra, j'en suis sûr, de réfléchir en profondeur sur la société d'aujourd'hui et de demain. Au moment où vous lirez ces lignes, j'espère que vous serez sur le point de proposer au comité scientifique de l'UFUTA des communications. Rappelons brièvement que ces communications sont d'une durée de 20 mn + 10 mn consacrées aux échanges. Elles sont, pour l'orateur, un outil de promotion en tant que conférencier auprès de toute l'UFUTA. Elles permettent également d'esquisser le contour d'une réflexion personnalisée autour du thème. Au cours de ces Assises se tiendra le concours des chardons. Là aussi vous êtes certainement dans les derniers moments de préparation. J'attire votre attention sur le fait qu'il faut impérativement respecter les délais, ainsi que les normes techniques. Au besoin, n'hésitez pas à contacter l'équipe de l'UTL de l'Essonne. En même temps se tiendra le concours des plumes et, comme vous le savez, trois catégories sont primées : La nouvelle, la poésie et l'étude thématique. Là aussi, je vous invite à respecter les délais. Pour tous ces éléments, vous trouverez dans ce cahier des éléments d'aide importants. Ces assises sont placées sous le haut patronage de Mme Frédérique VIDAL que nous avons sollicité. Nous avions également sollicité Mme MACRON et nous vous informons de la réponse négative de son cabinet.

Comme l'an dernier, vous pouvez solliciter l'UFUTA pour obtenir une aide- certes modestemais bien réelle au financement de vos projets. Même si l'ensemble des éléments sont sur notre site internet, il n'est pas inutile de vous rappeler, dans ce cahier, le règlement dont s'est doté la commission en charge de ce dossier ainsi qu'un exemplaire de la fiche de communication. À ce propos, l'UFUTA s'est dotée de plusieurs commissions avec des objectifs précis. Il va sans dire que si vous souhaitez voir un thème instruit par une commission, vous ne devez pas hésiter à nous le faire savoir. C'est dans cet esprit que se tiendra début février la journée des dirigeants avec deux thèmes qui reflètent les préoccupations de beaucoup : Le rescrit fiscal d'un côté et la rémunération des intervenants de l'autre. Vous trouverez également dans ces cahiers la synthèse des débats de l'an dernier.

L'UFUTA a rencontré le chef de cabinet du président de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) : une reprise fructueuse des contacts avec un de nos partenaires de la convention multipartite signée en 2015. Nous avons constaté avec plaisir que la CPU est attachée à notre association et à ce partenariat. Ils ont eu l'extrême amabilité de poser sur leur site un texte de soutien à toutes les structures membre de l'UFUTA, preuve de leur confiance en nous.

L'ensemble de ces éléments vous montre, s'il en était besoin, que l'UFUTA est dynamique et s'emploie à être une force de proposition ainsi qu'une aide pour ses membres. Vos marques de soutien sont importantes tout autant que vos critiques constructives. Nous aurons l'occasion de vous parler du dossier de la protection voyage qui avance. Sachez également que le Conseil d'Administration a pris la décision importante d'embaucher un salarié à temps partiel pour rénover notre site internet, puis pour sa gestion au jour le jour.

Je souhaite remercier ici tous les membres du Conseil d'Administration qui œuvrent au quotidien au bon fonctionnement de notre Union. Ils méritent notre gratitude. C'est eux qui sont les forces vives qui donnent à l'UFUTA sa dynamique

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Pierre-Olivier COSTA
Conseiller spécial
auprès du Président de la République
Directeur du Cabinet
de Madame Brigitte MACRON

Monsieur Stéphane RAVAILLE Président de l'Union française des universités tous âges 5 RUE PÉRÉE 75003 PARIS

Paris, le 7 SEP. 2018

Monsieur le Président,

Vous avez eu l'amabilité de convier Madame Brigitte MACRON aux XIX^{ème} assises nationales de l'union française des universités tous âges, qui auront lieu du 12 au 14 juin 2019, à Evry, en lui proposant de parrainer cet évènement.

L'épouse du Chef de l'Etat, qui vous prie d'excuser le délai dans la réponse qui vous est apportée en raison du très grand nombre de courriers reçus, m'a confié le soin de vous remercier de votre démarche mais regrette de ne pouvoir répondre favorablement à vos sollicitations.

Madame MACRON, qui est attachée à l'accès de tous à l'éducation et à la culture, salue votre mobilisation au service de ces ambitions et tient à vous adresser tous ses vœux pour le bon déroulement de cette manifestation, qui sera l'occasion de dialoguer, d'analyser et de confronter les expériences autour de ces importantes questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Olivier CØSTA

Référence à rappeler PDR/SCP/BEAR/BCM/A125997





Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Le chef de cabinet

Paris, le 3 1 MAI 2018

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu convier Madame Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, aux XIXème Assises Nationales de l'Union françaises des universités tous âges (UFUTA) qui se tiendront du 12 au 14 juin 2019 à Evry.

Madame la Ministre vous remercie et accepte bien volontiers d'accorder son haut patronage à cet évènement. Malheureusement, elle ne pourra pas être présente lors de cette manifestation et vous en exprime ses vifs regrets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Yedidia LEVY-ZAUBERMAN

Monsieur Stéphane RAVAILLE Président de l'Union française des universités tous âges (UFUTA) Maison des associations du Marais 5 rue Pérée 75003 PARIS

CAB/YLZ/2018004762/6600- Ppal-JHor

21 rue Descartes - 75231 Paris cedex 05 - Tel. 01 55 55 90 90



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site: http://www.ufuta.fr
Mail: ufuta@ufuta.fr

Stéphane RAVAILLE Président de l'UFUTA

Yvon LE GALL
Président du Comité scientifique

à

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des UTA, UIA et UTL, membres de l'UFUTA

Objet : Assises de 2019 à Évry

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous rappeler que les prochaines Assises Nationales de l'UFUTA se tiendront à Évry les 12, 13 et 14 juin 2019. Nous avons le plaisir de faire appel à communications auprès de vous pour ces Assises sur le thème :

Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de la société

Une lettre d'orientation est jointe à ce courrier et placée sur notre site.

Les actes de candidatures, avec le titre de la communication et un bref résumé, doivent être adressés au plus tard le **31 décembre 2018**, et les textes des communications avant le **29 avril 2019**, à l'adresse suivante : Université permanente de NANTES

Comité scientifique de l'UFUTA 2bis boulevard Léon Bureau 44200 NANTES

Au cours des Assises se déroulera le concours des **Chardons d'or et d'argent**, qui, couronnant traditionnellement des œuvres de vidéo et de photographie, est désormais élargi pour accueillir aussi les propositions en *Power Point*. Le thème proposé pour ce concours, dont le règlement est disponible sur notre site, est :

Les UTL se présentent à vous

Nous comptons sur votre participation à la réussite de nos Assises. Soyez assurée(é), Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'UFUTA

Tavaille

Le Président du Comité scientifique

66

Progrès sans frontière, notice d'orientation

Ces assises ont pour thème "Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de la société", suggérant ainsi l'abolition de toute frontière : géographique, culturelle et disciplinaire.

Transgresser **les idées** reçues, dépasser les habitudes, explorer, s'ouvrir aux autres, partager la créativité, mettre en commun des idées et des techniques, rapprocher, décloisonner, oser, désobéir. Cela est enthousiasmant mais reste difficile, risqué, et pourtant nécessaire pour progresser. Que ce soit les artistes, dans leur domaine propre, qui ont souvent exprimé leur colère et leur créativité en s'affranchissant des règles de la bonne société de leur temps ; que ce soit dans les sciences humaines ou encore dans les sciences dites objectives, des hommes et des femmes sont à l'origine d'avancées en tout genre qui ont bouleversé notre représentation du monde et notre vie quotidienne.

Mais cette transgression, qui souvent prend les chemins de l'inter-connectivité des disciplines, du décloisonnement, de l'interdisciplinarité nécessitée par la complexité des données, au-delà des freins qu'elle rencontre, n'est pas sans soulever la question du Sens : « Et l'homme dans tout ça? » Axel Kahn.

« S'affranchir des frontières pour un monde meilleur »

Cette course sans fin « en avant toute » propulse le savoir à une vitesse grand V qui tend à échapper des mains l'homme. Théoriquement, nous devrions comprendre de mieux en mieux le monde et c'est le contraire qui se produit. Ce nouveau savoir accumulé devient d'une telle complexité que toute tentative pour un scientisme ou un néopositivisme est de fait condamnée. Par contre, ces nouvelles connaissances nous poussent toujours "en avant" et se traduisent par des changements économiques, socioculturels et politiques qui, par leur rapidité, tendent à nous dépasser irrémédiablement.

Quel pouvoir de contrôle garde l'homme ? Où sont les freins ? Y a-t-il même des freins ? Personne n'est expert en tout et personne n'est capable de relier tous les points des savoirs pour en avoir une vue d'ensemble. Les différents domaines s'influencent mutuellement avec une telle complexité que même les meilleurs esprits ne sauraient deviner en quoi ces percées de l'intelligence, telles celles de l'intelligence artificielle, des nanotechnologies, des "big data" ou de la génétique... pourraient avoir un impact sur notre humanité. Et pourtant l'humanité en a un cruel besoin! Quel Sens sommes-nous encore capables de donner au progrès, au présent ou à l'avenir?

« Le pas collectif du genre humain s'appelle le progrès » V. Hugo, Les Misérables



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Nantes, Le 12 novembre 2018

Site : http://www.ufuta.fr
Mail : ufuta@ufuta.fr

Yvon LE GALL Président du comité scientifique

2

Mesdames les Présidentes et

Messieurs les Présidents des UTA, UTL

Objet: concours des Plumes d'or et d'argent concours des Chardons d'or et d'argent

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Je me permets de vous rappeler que l'UFUTA a ouvert deux concours pour 2018-2019. Le premier, les Chardons d'or et d'argent, qui doit se dérouler lors des Assises de l'UFUTA à Évry du 12 au 14 juin 2019, portera sur le thème « Les UTL se présentent à vous » sous la forme de vidéos, de photos ou de power point.

Le second, les Plumes d'or et d'argent, sans lien avec les Assises et sans sujet imposé, permettra à vos étudiants et à vos enseignants de s'exprimer sous les formes de la nouvelle, de la poésie, ou de l'essai thématique.

Les règlements de ces deux concours sont disponibles sur notre site http://www.ufuta.fr.

J'espère que vous avez pu diffuser cette information le plus largement possible, et tout particulièrement auprès de celles et ceux qui sont impliqué.e.s dans des ateliers d'écriture, de vidéos ou de photos.

Je souhaite que ces propositions ont été accueillies avec intérêt, et qu'elles seront l'occasion de productions intéressantes, comme cela n'a pas manqué lors des concours précédents.

Soyez assuré(e)s, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, de mes sentiments dévoués.

Yvon LE GALL, président du comité scientifique

Règlement du concours des chardons d'or et d'argent

1- Les chardons d'or et d'argent sont un concours sur un thème arrêté par le Conseil d'Administration et le Comité Scientifique. Pour 2019, le thème est :

Pour la partie "vidéo" : « Les Universités se présentent à vous »

Pour la partie photographie : au choix : soit thème libre, ou possibilité de prendre celui de la vidéo

- 2- Ce concours récompense les productions sélectionnées par le jury dans la catégorie **PHOTO, VIDEO, DIAPORAMA** (sous la forme d'un PowerPoint).
- 3- Ne peuvent être inscrites au programme que les réalisations individuelles ou collectives des étudiants des UIA/UTL/UTA membres de l'UFUTA, à l'exclusion de toute autre production professionnelle ou commerciale.
- 4- Toute participation est sous réserve d'une inscription (1 fiche par œuvre : Photo, VIDEO, Diaporama) préalable au concours.

Celle-ci <u>doit</u> être <u>accompagné</u> d'une <u>fiche technique</u> ou du synopsis avec pour indications accompagnant chaque œuvre : le **titre** de l'œuvre, le **nom, prénom** et l'**adresse** de l'auteur, la **désignation de l'UTL/UIA/UTA** d'appartenance.

Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Université du Temps Libre - Essonne

A l'attention de Patricia DIAZ

2, rue du facteur Cheval - 91025 EVRY cedex

5- **Spécifications techniques vidéo** ou power point au format 16/9:

Supports : DVD, DVD blu-ray, clé USB en colissimo. Préciser le type de fichier. Toutefois, pour nous permettre de réaliser une projection en boucle, nous recommandons le fichier" .mov".

Son: mono ou stéréo

Durée maximum: 10 minutes

6 - Spécifications photos :

Pour les photos, le thème est au choix (voir &1).

5 photos maximum par participant

Photos noir et blanc ou couleur : sur papier

Format: dimensions libres, mais sous réserve d'un maximum 30x30 cm hors tout.

Indications au dos de chaque photo : **titre** de l'œuvre, le **nom, prénom** et **adresse d**e l'auteur, les n° des photos à l'intérieur de la série et la désignation de l'UTL/UTA/UIA d'appartenance

Les photos <u>devront être munies impérativement</u> d'une attache solide pour fixation sur grille par crochet. Elles devront être présentées sur un support rigide et plan, les sous-verres éventuels devront être rembordés par sécurité.

7 - Responsabilités-Assurances

L'organisateur s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres présentées et du matériel qui lui sera confié. Il est <u>seulement</u> détenteur précaire des œuvres déposées par les artistes. Les participants reconnaissent être informés que les œuvres ne sont pas assurées, et, de ce fait, il est vivement conseillé d'assurer personnellement ses œuvres contre tous les risques, de la réception au retrait.

8 - Les œuvres **du concours** deviennent propriété de l'UFUTA, qui est en conséquence libre de les publier sur les supports de son choix. Toutefois, l'UFUTA peut restituer aux participants ou à leur structure, sur place à la fin de l'exposition, les œuvres non-primées.

PLUMES D'OR ET D'ARGENT Règlement du concours 2019

Article 1 - L'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA) organise un concours d'écriture ouvert à toutes les Universités Tous Âges adhérentes. Les prix décernés, dénommés « Plumes d'Or » et « Plumes d'Argent » récompensent le travail original d'écriture accompli dans les UTA-UIA-UTL ..., d'une manière collective de préférence ou individuelle. La participation est gratuite.

Article 2 - Le concours est ouvert dans les trois catégories suivantes : poésie, nouvelle, étude thématique approfondie. Le thème est libre.

Article 3 - Les textes doivent être inédits, écrits en français correct ou avec une traduction en parallèle s'ils sont présentés dans une langue régionale. Le jury tiendra compte de la forme (orthographe, syntaxe, style), de l'originalité, de la pertinence du propos avec le titre ou la problématique annoncée, de la structuration de la composition ainsi que de sa présentation.

Article 4 - Les textes doivent être dactylographiés en format 21x27,7 avec une police de caractères courantes (arial, times /11) soit environ 700 mots pour une page pleine. Les ouvrages présentés doivent, en outre et selon leur catégorie, répondre aux conditions suivantes :

POESIE - Ecriture en vers ou en prose. Volume d'un ouvrage : 30 pages au maximum -hors page de titre) regroupant 40 poèmes au maximum et 5 au minimum. Un poème doit comporter quatorze vers ou lignes au moins (hors titre) et une page au plus.

NOUVELLE - volume d'un ouvrage : 30 pages au maximum (hors page de titre).

ETUDE THEMATIQUE- Volume d'un ouvrage : 50 pages au maximum (hors page de titre).

Un ouvrage peut rassembler les textes émanant de plusieurs membres d'un groupe d'écriture sous réserve qu'ils traitent du même sujet. La production des candidats individuels doit traiter d'un même sujet.

Article 5 - Tous les ouvrages, qu'ils soient collectifs ou individuels, sont présentés par une UTA, sous sa responsabilité et en son seul nom.

Les auteurs pourront figurer sur les documents établis pour la publication des œuvres prévue à l'article 13.

Article 6 - Une UTA peut présenter plusieurs ouvrages, sous réserve qu'ils émanent d'individualités ou de groupes de recherche et d'écriture différents.

Article 7 - Les ouvrages, accompagnés de la fiche de transmission du modèle ci-joint, doivent parvenir, en 4 exemplaires, avant le **30 mars 2019** au secrétariat du Comité Scientifique :

Université Permanente de Nantes Secrétariat UFUTA, Yvon LE GALL

2bis boulevard Léon Bureau 44200 Nantes

Article 8 - Le jury, placé sous la présidence du président du Comité Scientifique de l'UFUTA est composé de membres du Conseil d'Administration. Il peut s'adjoindre des personnalités choisies en raison de leurs compétences. La participation au concours est interdite aux membres du jury, tant à titre individuel qu'au sein d'une groupe.

Article 9 - Le jury est souverain ; ses décisions sont sans appel.

Article 10 – Il est prévu l'attribution de deux prix par catégorie : une « Plume d'Or » et une « Plume d'Argent » Toutefois, le jury se réserve le droit de ne pas tous les décerner.

Article 11 – Les UTA lauréates sont prévenues par courrier. Le palmarès entier est publié par l'UFUTA (site web et bulletin d'information). Les récompenses sont remises au cours de l'Assemblée Générale suivant la proclamation des résultats.

Article 12 – Les manuscrits ne sont pas restitués aux auteurs. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées et l'UFUTA pour la publication interne qu'elle pourra en effectuer

Article 13 - La participation au concours implique l'acception de la totalité du présent règlement.

Les Plumes d'or et d'argent

Précisions

Le concours des plumes d'or et d'argent est ouvert dans les trois catégories suivantes, chacune dotée d'une Plume d'Or et d'une plume d'argent : **poésie, nouvelle, étude thématique approfondie**.

Destiné à encourager le travail d'écriture *de préférence collectif* sur un thème choisi (par le comité scientifique de l'UFUTA ou par le responsable du groupe d'écriture de l'UTA suivant les dispositions du règlement annuel), ce concours a pour finalité la production de documents de qualité écrits en langue française ou régionale (mais pas étrangère).

L'écriture dans une *langue régionale* reconnue par le ministère de l'Education Nationale (à savoir : le basque, le breton, le catalan, le corse, les langues mélanésiennes, la langue d'oc, le tahitien, le créole, le gallo, les langues régionales d'Alsace, les langues régionales des pays mosellans) doit être accompagnée, en parallèle, de la traduction en langue française. C'est, évidemment, sur cette traduction que statuera le jury. Le nombre de pages fixé par le règlement du concours est, dans ce cas, augmenté en tant que de besoin.

Encourager un « travail d'écriture collectif » peut sembler curieux ! En effet, quoi de plus personnel, tant dans l'esprit que par le style, que l'écriture d'un poème ou d'une nouvelle ? En réalité, ce « collectif » ne vise pas l'écriture mais le travail autour d'un thème arrêté par le Comité scientifique de l'UFUTA ou laissé « libre », c'est-à-dire fixé, dans chaque UTA, par le responsable du groupe d'écriture participant. Un recueil de poésie ou de nouvelles est donc composé des œuvres de X participants qui ont travaillé sur le même sujet.

L'ouvrage d'un candidat « individuel » (toujours présenté par l'UTA dont il relève et non de son propre chef) doit comporter au moins cinq textes portant sur le même sujet, qu'il aura déterminé lui-même.

Les définitions de la poésie (vers ou proses) ou de la nouvelle, qui sont des genres littéraires « homologués », peuvent se trouver aisément. Pour le concours des « plumes d'Or et d'Argent », il convient de considérer que :

- Le poème, à ne pas confondre avec le chant poétique, se caractérise par sa construction resserrée; il est un tout dont les parties sont inséparables (selon Max Jacob, dans la préface de 1916 du *Cornet à dés*, « le poème est un objet construit et non la devanture d'un bijoutier »). Dans cet esprit, il ne pourra pas excéder une page... tout en comptant au moins quatorze vers ou lignes.
- La nouvelle est un récit court, centré en général autour un évènement dont il étudie les répercutions psychologiques. Les personnages sont peu nombreux, et, à la différence du conte, ne sont pas des symboles ou des êtres irréels, mais possèdent une réalité psychologique qui peut n'être étudiée que sous un aspect fragmentaire. De très utiles compléments d'information peuvent être trouvés sur des sites web répondant à la question « qu'est-ce qu'une nouvelle? »
- L'étude thématique approfondie, propre à l'UFUTA, a été créée pour recevoir des travaux présentant un grand intérêt, mais ne pouvant, pour diverses raisons, entrer dans LA recherche, alors même qu'elles sont le fruit de beaucoup de recherches. Ces travaux aboutissent à des productions souvent attachantes, instructives et agréables à lire.

A vos plumes, donc!



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Concours 2019 Plumes d'or et d'argent

Fiche de transmission

Nom de l'Université :
Nom du ou des auteurs ou groupe d'écriture :
Catégorie souhaitée : (poésie, nouvelle, étude thématique) :
Nombre d'ouvrages envoyés :
Titre des ouvrages :
Date de l'envoi :

A adresser avant le 30 mars 2019 à:
Université permanente de Nantes
Secrétariat UFUTA, Yvon LE GALL

Soif de connaissances

Prix de la Recherche 2018, rapport du président du Comité scientifique

Cette année, nous n'avons que deux Universités candidates pour le prix de la recherche. Deux projets ont été abandonnés pour des raisons circonstancielles.

1 – Le Mans: 1911-1921, Une décennie difficile, UTL du Mans, Recherche en histoire locale, n°1 – mars 2017, 137 p., dactyl.

Ce travail est réalisé par le groupe de recherche en histoire locale sous la responsabilité de Jean-Pierre Laplénie, en partenariat avec Le Mans Université.

Deux traits, signalés en introduction, vont marquer ces années en les accentuant. Tout d'abord, une ville de garnison. C'est souligner le poids des éléments militaires dans la vie de la communauté. Il faut entendre que, pendant la guerre, il faut respecter la priorité due aux éléments armés qui y sont stationnés. Il y a là comme une ambivalence : d'un côté on se plaît à ce que la ville soit telle ; de l'autre, cela génère des mouvements de population qui ne sont pas toujours appréciés. Cela est en lien avec l'autre trait : Le Mans est nœud ferroviaire, qu'elle est toujours. Cela justifie des mouvements dans les deux sens : en direction et en retour du front. D'où une population quelque peu bigarrée. Ainsi y a-t-il une population « étrangère », celle des Français qui n'en sont pas originaires, et des ressortissants d'autres pays (notamment des Belges, puis des Américains à partir de l'entrée en guerre des USA). Au fil du temps, certaines de ces présences deviennent moins appréciées. Il y a aussi les mouvements de réfugiés, qui arrivent très vite en masse. Bien sûr, ils ne restent pas tous dans ville et sont en partie dispatchés entre les communes du département. Ces mouvements posent des problèmes aux autorités, qui doivent pourvoir aux mesures d'accueil. Cela accroît les dépenses publiques.

La guerre suscite des problèmes économiques bien connus partout. Cela concerne tout particulièrement la hausse des prix, déjà commencée avant la guerre pour le pain, qui a toujours une grande place dans la nourriture à cette époque. Aussi les autorités sont-elles beaucoup sollicitées pour endiguer de phénomène, notamment par le biais de la taxation, mais aussi par l'approvisionnement en vivre essentielles et en matières essentielles et en matières premières indispensables (le charbon tout particulièrement).

Il y a aussi tout ce qui concerne l'entraide locale et plus lointaine (le front). C'est la mobilisation de l'arrière comme soutien, par l'intermédiaire de comités et d'associations. Il faut soutenir des familles dont les « chefs » ne sont plus à même de pourvoir à leurs besoins. La Ville coordonne l'assistance.

Les autorités sont donc ainsi très sollicitées pour faire au mieux avec une économie qui se ralentit fortement. Cela doit aller au-delà du secours psychologique apportés par les pratiques commémoratives. Quand on arrive au temps de la reconstruction, elles demandent à l'État leur part dans les réparations dues par l'Allemagne. Elles doivent faire face à la déception que les choses ne repartent pas mieux au lendemain de la guerre ; faire face aussi à des critiques de leur gestion ; entretenir la flamme patriotique et concourir à la « rénovation de la race », impulsée au niveau national.

Nous avons là un beau travail, comme nous y a habitué le groupe de recherche manceau. On peut dire que toutes les facettes du sujet, probablement entamé dans le cadre du centenaire de l'évènement, sont approchées. Les choix iconographiques sont intéressants. La bibliographie aurait dû contenir les références aux archives utilisées et aux titres de presse.

2 – Histoire de la vigne et du vin en Essonne, UTL Essonne, 2016, 242 p.

Ce travail a été réalisé par le Groupe de recherche de l'UTl-Essonne, Patrimoine, Mémoire et Tradition, composé de six étudiants, tous nommés.

Le sujet peut étonner. Mais les auteurs le justifient par l'importance que la vigne a tenue dans leur département pendant un nombre respectable de siècles. Leur ambition est justement de la saisir dans la très longue durée. Disons même la totalité de son histoire, dans la mesure où ils en cherchent les origines, sans doute dès le Ier siècle après J.-C. pour cette partie de ce qui allait devenir la France. Mais on remarque que les documents concernant ce vignoble ne prennent de la consistance qu'au cours du Moyen Âge, et qu'ils en ont de plus en plus au fil du temps. Les auteurs entendent que l'on réalise bien que ce vignoble a été l'un des plus importants de France jusqu'aux crises du XIX^e siècle, et ce pour diverses raisons, notamment géographiques. Cette importance connaît son apogée au XVII^e siècle. Mais elle est toujours menacée par des conditions climatiques souvent aléatoires, sans compter les catastrophes politiques (les guerres, dont celles de religion). Après cet apogée, qui est aussi celui de l'époque de la qualité, le XVIII^e sonne l'heure de la quantité, et le XIX^e celle du déclin irrémédiable avec une accumulation de facteurs négatifs : aléas climatiques, avilissement du vignoble, arrivée du chemin de fer dans la région, concurrence de cultures plus rémunératrices, guerre de 1870 et les fameuses maladies de la vigne (oïdium, mildiou et phylloxéra, par ordre d'entrée en scène), l'industrialisation et l'urbanisation. S'il existe, depuis vingt ans une sorte de regain, il faut bien admettre qu'il ne peut rétablir la situation d'antan.

Les auteurs entendent donner du sujet l'approche aussi large que possible, en étudiant les caractéristiques économiques et sociales de cette culture. Ils approchent les modes d'exploitation (conditions contractuelles, façons des cultures, outillage qui bouge peu jusqu'à la révolution industrielle) ; les modes de conservation (laquelle est bien limitée dans le temps), de commerce (les réglementations évoluant au cours des siècles) ; les moyens de transports (notamment fluvial). Ils éclairent la dimension sociale en cherchant à positionner les hommes qui vivent de cette culture, les uns par rapport aux autres et dans l'échelle sociale. Ces hommes vont connaître une perte sérieuse de considération, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le tout est établi à partir de sources archivistiques et d'études spécifiques. Il y a des plongées dans la minutie des situations, avec notamment des cartes détaillées, des graphiques et de pièces de droit (contrats, règlements ...). Évidemment, une telle étude ne saurait être exhaustive dans un tel ambitus chronologique. Les plongées donnent une dimension de concret. L'étude d'un cas, comme celui de la famille Hédiard, permet une incarnation dont il y a lieu de penser qu'elle n'a sans doute pas dû être exceptionnelle. Le recours aux inventaires après décès, même s'il est limité aux aspects de nature à éclairer la vie vigneronne, donne une note de quotidienneté. Deux annexes permettent de suivre quelques données concernant toutes les communes du cadre de l'étude (la vigne dans les communes, la toponymie), tandis qu'une troisième déroule une chronologie assez large 1208 à 1604, et plus serrée à partir de 1620, de la valorisation de la vigne.

On s'étonne qu'il n'y ait pas de véritable introduction, et qu'on ait oublié de dresser une bibliographie, alors que les références ne manquent pas en bas de page.

Malgré cela, nous sommes en présence d'une belle étude, dont l'iconographie bien choisie, enrichit le propos et agrémente la lecture.

Nous sommes donc en présence de deux études bien différentes par leur sujet et par leur ambitus chronologique. L'une et l'autre témoignent d'un esprit de recherche. Elles sont bien menées et se lisent avec bonheur. Il est bien difficile de les départager. Au jury de s'y essayer.



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Procès-verbal Assemblée générale ordinaire de l'UFUTA

Paris, mardi 26 juin 2018

Le Président ouvre la séance en faisant remarquer que la convocation a été adressée dans les temps imposés par les statuts et que les statuts et règlements intérieur sont respectés
Le nombre de délégués présents et/ou représentés est de 38 + 38 soit 76 votants (v. annexe 7)
Le nombre d'UTL présentes ou représentées est de 20 - Le quorum est atteint. L'AGO, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

1° Accueil de l'Université de Dinard et ses délégués

Le Président explique que l'université de Dinard-Côte d'Émeraude a fait acte de candidature pour adhérer à l'UFUTA. À ce jour, il manque les documents établissant le lien organique avec un Établissement d'Enseignement supérieur tel qu'imposé par les statuts et constituant un élément essentiel pour intégrer l'UFUTA. Il est proposé à l'AG d'intégrer l'Université de Dinard comme partenaire accrédité dans l'attente des documents adéquats.

La parole est donnée à son Président, M. Thierry VERSTRAETE qui remercie l'UFUTA pour son invitation à l'AG.

A l'invitation du Président, étaient aussi présents Messieurs François SPIRA et Cédric MAZZONE de l'UIAD de Grenoble pour une reprise de contact.

2° - Vote des CR des AG du 22 juin 2017 à PARIS

Il est proposé à l'AGO d'approuver les CR des 2 AG qui ont eu lieu en 2017 :

2.1 L'AGE: approbation à l'unanimité

2.2 L'AGO: vote: 1 abstention, le CR est adopté à la majorité

3° -Vote des rapports

3.1 Rapport Moral du Président

Ce rapport concerne la période du 22 juin 2017 au 24 juin 2018, c'est-à-dire entre deux AGO.

Pour plus de clarté dans l'exposé, il est distingué 4 grandes parties. Le Président indique qu'il s'arrêtera après chaque partie pour permettre à l'AG de poser toutes les questions qui lui plaira, le vote du rapport moral se faisant à la fin

I - Administration de l'Union

Plusieurs éléments se rattachent à cette partie :

I.1° - Le Pilotage de L'Union

Compte tenu de la modification des statuts effectuées par l'AGE du 17 juin 2017, et à l'élection d'un nouveau CA par l'AGO du 17 juin 2017,

- Élection du bureau et du comité Scientifique

Le bureau a élu outre le Président Stéphane RAVAILLE, la secrétaire Céline MENIL et le trésorier Christian LATRY, une Première Vice-Présidente Marie Denise RISS-COLY, 2 Vice-présidents : Françoise DAVID-SCIARA chargée de la communication et François AMBOLET chargé de la Recherche et développement. Le bureau a également élu le Président du comité scientifique M Yvon LE GALL.

- Modifications au sein du CA

Le Président informe l'AG qu'au cours de la période, le CA a connu des modifications en son sein :

Démission de 2 membres : un titulaire et son suppléant

Cooptation d'un membre et de 3 suppléants (voir point 6)

- Réunion de 6 CA et accueil de Présidents ou Directeurs dans le CA

Le CA s'est réuni à 6 reprises pour piloter l'Union. Au cours de ces réunions ont été accueillis :

- ➤ M. Emerson BARBOSA UTL d'Orléans
- M. Samuel MOREAU UIA de Poitiers
- ➤ M. Jean Bernard SOLER UTL de Nîmes

Cela permet des échanges très fructueux avec les structures adhérentes et le président souhaite continuer à inviter régulièrement des dirigeants lors des réunions du CA. Il demande aux structures de ne pas hésiter à le faire savoir si elles sont intéressées.

- Organisation interne en groupes de travail

Le CA s'est organisé en groupes de travail afin de mieux piloter l'Union. Chaque groupe a un responsable à sa tête et fonctionne tout au long de l'année.

Nom du Groupe	Nom du responsable	Liste des autres membres
Comité Scientifique	Yvon LE GALL	Stéphane RAVAILLE, Marie Denise RISS COLY ; Céline MENIL ; Françoise DAVID SCIARA ; François AMBOLET ; Monique FALLEAU
Retour des anciens	Marie Denise RISS COLY	Françoise DAVID SCIARA ; André LE POTTIER
Nouvelles structures	Monique FALLEAU	Claudine METTAIE ; Christian LATRY
Pôle communication	Françoise DAVID SCIARA	
Bilan des activités Projet - développement	François AMBOLET	
Journée des dirigeants	Jean Louis CHEMIN	
Assises 2019	Stéphane RAVAILLE	Comité Scientifique ; Christian LATRY ; Christine MIEGGE
Suivi convention	Stéphane RAVAILLE	Marie Denise RISS COLY
Partenariat Extérieur	François VELLAS	Céline MENIL ; Nicole PETITOT
Échange conférenciers	Christine MIEGGE	
Couverture voyage	Stéphane RAVAILLE	Christian LATRY

Le président tient à remercier l'ensemble des responsables de ces groupes et les administrateurs qui les ont aidés pour le travail accompli.

- Modification du règlement intérieur

Suite à L'AGE du 15 juin 2017 et la modification des statuts, le règlement intérieur de l'UFUTA était sur certains points obsolètes. Le CA a donc procédé à des modifications. Le Règlement intérieur est consultable sur notre site internet.

- Rappel: programme AdB solidatech

Le président rappelle à l'AG que l'UFUTA s'est inscrite au programme d'AdB Solidatech et il invite les structures à faire la démarche auprès de cet organisme. Celui-ci propose des logiciels grands publics à des prix défiant toute concurrence. Ainsi, à titre d'exemple la suite bureautique Microsoft office est à 25 € HT l'exemplaire. Pour s'inscrire on peut indiquer l'appartenance à l'UFUTA. Il faudra donner les statuts.

1.2° – Mouvement des adhérents

L'Université de Dinard et - l'UTL de Béziers deviennent partenaires accrédités

Retour de Nantes et Nice

Départ de Paris-Institut catholique et de Royan

Le président et Mme RISS-COLY ont rencontré la directrice de l'UP de Nantes, Mme Gwenaëlle LE DREFF. Lors de cette rencontre les échanges furent très fructueux. Nice a fait part de son retour très récemment et a tenu à payer la cotisation en cours et celle de l'an dernier.

1.3° - Travaux des commissions

La commission « statuts », devenue sans objet, a été dissoute. Le CA a créé une commission « soutien aux projets ». Celle-ci s'est dotée d'un règlement intérieur afin d'instruire les dossiers des structures qui sollicitent l'aide de l'UFUTA pour mener à bien leurs projets. Cet élément sera développé lors de la réunion des dirigeants.

I.4° – Délégation de mission

Ne pouvant être présent à toutes les invitations reçues par la Présidence, le président délègue à des administrateurs des missions de représentations. Pour cette année, cela a été le cas pour le colloque organisé par l'UTL d'Orléans, délégation donnée à Monique FALLEAU, pour le 30ème^{ème} anniversaire de l'UTL de Dreux à Françoise DAVID SCIARA, et à Céline MENIL pour le 15^{ème} anniversaire de l'UTL de Haute Mayenne

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce premier point.

II – Communication de l'Union

Le président tient à remercier très chaleureusement Mme Françoise DAVID SCIARA pour tout le travail effectué dans le cadre de sa vice-présidence chargée de la communication. Distinction est faite ici entre les communications internes en direction des membres de l'Union et les communications externes.

II.1° – Communication interne

- Lettres aux structures et aux adhérents des structures
- Publication du bulletin de liaison
- Publication des cahiers n° 13 2017

II.2° - Communication externe

- Lettre à Mme MACRON (demande de parrainage de notre association). La lettre est restée sans réponse.
- Lettre aux Ministres (demande de haut patronage pour les Assises 2019. Madame Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement Supérieur a répondu favorablement).
- Lettre au Président de la CPU (demande de patronage des assises)
- Lettre au Président des Maires de France (demande de patronage)
- Lettre Présidente région îles de France (demande de patronage)
- Lettre Présidente région Occitanie (demande de rendez-vous pour avoir un lien avec l'association des régions de France)
- Contacts avec Génération Mouvement (dans le cadre de la protection voyage)

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce deuxième point.

III – Le Projet associatif de l'Union

C'est la mise en œuvre du projet « UFUTA ambition 2020 » présenté et voté lors de l'AG de l'an dernier. Etat des avancées sur un certain nombre de points :

III.1° - Commande de stickers - Logo UFUTA

Les stickers commandés ont enfin été reçus, non sans mal compte tenu des problèmes qu'a connu la société à qui l'UFUTA avait passé une commande. Les stickers sont arrivés fin mars et sont en cours de distribution y compris aujourd'hui afin d'éviter des frais de timbres.

Il est rappelé que dans le cadre du projet UFUTA ambition 2020, si certains des adhérents des structures déménagent en cours d'année universitaire et souhaitent suivre des cours dans une autre structure adhérente à l'UFUTA, ils pourront le faire gracieusement, l'UFUTA prenant en charge la nouvelle adhésion. Mais pour cela il faut identifier l'appartenance à l'UFUTA et la mise sur les cartes du logo est indispensable.

III.2° - Le Partage des conférenciers

La mise en œuvre est plus compliquée que prévue et nécessite la collaboration de tous. Sur le site internet dans la partie protégée sera téléchargeable un tableau à remplir par les structures qui le souhaitent afin de proposer des conférenciers. Il est important de leur demander l'autorisation de figurer sur ce fichier et bien entendu leur accord pour donner des conférences.

Une fois le tableau rempli, vous l'enverrez à la personne responsable qui collecte toutes les propositions. Celle-ci se chargera de la publication sur le site internet, toujours dans la partie protégée des propositions.

Les structures seront alors mises en contact avec le conférencier. Le fichier à remplir par elles aura cette présentation (sous réserve de quelques modifications mineures)

Structure proposante	Prénom -Nom du conférencier	Titre ou thème de la conférence	Résumé / accroche	Adresse	Mobile	Mail
Mettre NOM + LOGO svp						

Le président rappelle que sans la participation active de chaque structure pour proposer des conférenciers, le système ne peut pas fonctionner. L'adresse, le mobile et le mail n'apparaitront pas sur le site car il faudrait passer par le responsable en charge de ce partage. Il est souhaité que les contacts passent par l'UFUTA.

III.3° - Soutien aux projets

Le CA de l'UFUTA a décidé d'aider les projets développés par les structures adhérentes, dans la mesure de ses moyens. Pour cela un budget de 5 000€ a été voté et inscrit dans le budget. Ce budget pourrait être augmenté lorsque des subventions seraient données à l'UFUTA.

Une commission a été créée avec, à sa tête, François AMBOLET, vice-président en charge du développement et des projets. Elle instruit et valide les projets qui lui seront soumis avec le souci de l'équité et de la transparence vis-à-vis de l'ensemble des structures membres de l'UFUTA. Cette commission s'est dotée de règles de fonctionnement, règles disponibles sur notre site internet. Les projets qui lui seront soumis doivent mettre en valeur les dimensions suivantes :

- Universitaire
- Culturelle
- > Sociale
- Organisationnelle

L'aide financière de l'UFUTA ne peut dépasser 50% du coût du projet pour un maximum de 2 000€.

Les dossiers sont déposables tout au long de l'année universitaire mais pour bénéficier de l'aide inscrite au budget de l'exercice comptable N, il faut déposer le dossier avant Février N (rappelons que le budget a pour exercice comptable le 1er Septembre au 31 Août).

Ce soutien aux projets sera plus amplement développé lors de la réunion des dirigeants après l'AGO. Dès cette année, l'UFUTA a accepté de soutenir le projet présenté par l'UTL d'Orléans, projet soutenu par son Université de rattachement. Il s'agit du colloque du 20 et 21 juin 2018 intitulés « les écrivains marcheurs du romantisme au XXIème siècle ». Mme Monique FALLEAU de l'UTL d'Orléans précise que ce colloque, totalement orléanais, réunissant des intervenants internationaux, fut de grande qualité. Un résumé figurera dans le bulletin de l'UFUTA.

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce troisième point.

IV – Recherche et prix de l'Union

IV.1° – Prix de la Recherche 2018

La remise du prix est inscrite à l'ordre du jour. M Yvon LE GALL, président du comité scientifique, présente les ouvrages reçus et remet le prix à chaque lauréat.

IV.2° - Appel candidature pour les Chardons 2019 et les Plumes 2019 - Assises d'Évry

Les prix des « chardons 2019 » et des « plumes 2019 » seront remis lors des Assises d'EVRY.

Le thème retenu pour la catégorie Diaporama des Chardons 2019 est « les UTL se présentent aux autres UTLs ». Pour la catégorie Photo, le thème est libre

Les 3 catégories pour les prix des Plumes sont rappelées : Poésie – Essai thématique - Nouvelle.

Le président appelle chaque structure à se porter candidate et souhaite bonne chance à tous les participants.

IV.3° - Calendrier triennal:

Le CA a décidé de modifier le calendrier des prix pour le caler sur le mandat de 3 ans des administrateurs cela donne un calendrier triennal où s'enchainent les moments forts de l'Union. Ainsi pour les trois ans qui viennent sont prévus :

2018 x de la Recherche (pour mémoire)

2019 Chardons, Plumes et Assises UFUTA

2020 vote pour un nouveau CA

2021 Prix de la RechercheEt ainsi de suite....

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce dernier point.

Le Président souhaite remercier chaleureusement tous les membres du CA et leurs suppléants qui ont œuvré à ses côtés pour diriger l'Association.

Il demande à l'Assemblée de constater que l'objet social de l'association a bien été respecté et met au vote son rapport moral.

Pour: 74 Contre: 0 Abstention: 2

Le rapport moral est adopté à la majorité

3.2 – Rapport financier du Trésorier

Le rapport financier correspond à l'exercice comptable du 1^{ier} septembre 2016 au 31 août 2017

1 – Liste des Structures adhérentes à jour de cotisation (voir annexe 1)

2 – Compte de résultat du 01/09/16 au 31/08/2017 (voir annexes 2, 3 et 4)

Annexe 2: Les produits

Annexe 3 : Les Charges

Annexe 4 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017

3 – Bilan de l'UFUTA au 31/08/2017 (voir annexe 5)

Annexe 1 : Liste des structures à jour de cotisation (31.8.2017)

Commune	Libellé	Adhérents	Commune	Libellé	Adhérents
AGDE	UTL	1 150	AMIENS	IUTA	2 400
AURILLAC	UIA	450	AUXERRE	UTB	196
BESANCON	UTL	3 500	BEAUSOLEIL	UVB	400
BELLEY	UIA	250	BLOIS	UTL	358
BOULOGNE / MER	UTA	254	CHAMBERY	UTL	450
CRETEIL	UIA	1 815	DREUX	UTL	974
EAUBONNE	CTR	264	EVRY ESSONNE	UIA	2 822

GAP	UTL	800	LE MANS	UTL	1 700
LIMOGES	UTA	486	MAYENNE	UTL	649
MEAUX	UIA	370	MELUN	UIA	980
ORLEANS	UTL	3 250	PARIS Inst. Catho.	UMV	941
POITIERS	UIA	1 088	ROYAN	UIA	133
SAINT GERMAIN	UTL	767	SAINT NAZAIRE	UIA	1 923
SAUMUR	STL	328	TOULOUSE	U3A	414
			TOTAL	28	29 112

Annexe 2 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017 – Les produits

Éléments	Réalisé 2016 - 2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
PRODUITS				
Cotisations, adhésions UFUTA	6 916,10	13 100,00	- 6 083,90	12 715,32
Autres produits	126,00	0,00	+ 120,00	0,00
Produits financiers	344,83	400,00	- 55,17	0,00
TOTAL PRODUITS	7 386,93	13 400,00	- 6 013,07	12 715,32

Les cotisations correspondent à 28 cotisants représentant 29 112 membres auquel il faut ajouter le règlement d'une cotisation antérieure de 220,34 €

Annexe 3 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017 – Les Charges

Éléments	Réalisé 2016 - 2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
CHARGES				
Administration	679,60	600,00	+ 79,60	895,69
Services bancaires	146,91	100,00	+ 46,91	26,80
Sous traitance générale	0,00	100,00	- 100,00	0,00
Impressions externalisées	1 730,82	714,00	+ 1 016,82	576,00
Location serveur	250,80	250,00	0,80	250,80
Assurance	108,78	107,00	1,78	105,97
Fonctionnement statutaire	4 490,54	6 200,00	- 1 709,46	3 548,76
AG	4 331,75	4 800,00	- 468,25	4 371,89
Assises, journée des dirigeants	1 783,50	0,00	+ 1 783,50	0,00
Autres réunions	373,35	0,00	+ 373,35	0,00
Représentation du Président	541,56	0,00	+ 541,56	0,00
Comité scientifique		529,00	- 529,00	
Autres charges	79,95	0,00	+ 79,95	0,00
TOTAL CHARGES	14 517,56	13 400,00	+ 1 117,56	9 775,91

Annexe 4 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017

Éléments	Réalisé 2016- 2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
TOTAL PRODUITS	7 386,93	13 400,00	- 6 013,07	12 715,32
TOTAL CHARGES	14 517,56	13 400,00	+ 1 117,56	9 775,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7 130,63			+ 2939,41

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 7 130,63€. Cela avait été indiqué en information prévisionnelle lors de notre dernière AG, ce qui avait, entre autres, conduit à proposer une augmentation de la cotisation UFUTA. Cela permet d'annoncer, en information prévisionnelle, un budget en équilibre pour l'année prochaine.

Annexe 5 : Bilan de l'UFUTA au 31/08/2017

Actif		Passif		
Éléments	Montant	Éléments	Montant	
LIVRET A	43 324,16	Réserves	52 661,67	
Compte courant SG	1 978,28	Résultats 2016 -2017	- 7 130,63	
Produit à recevoir	225,40	Charges à payer	114,80	
Actif à régulariser	118,00			
TOTAL ACTIF	45 645,84	TOTAL PASSIF	45 645,84	

Le livret A correspond schématiquement aux réserves réelles de l'UFUTA. Elles continuent de baisser mais l'augmentation de la cotisation, qui se traduira comptablement sur le prochain exercice augmente la sécurité financière de notre Union.

Il est ensuite demandé à l'AGO de voter sur les points suivants :

1° De prendre sur les réserves pour compenser la perte de l'exercice 2016 – 2017 soit 7 130,63 €. Les réserves s'élèveront alors à 45 531,04 €

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

2° Le rapport financier et le quitus au CA

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

3° De maintenir la décision de l'an dernier et pour une durée d'un an à savoir ne pas avoir un vérificateur aux comptes.

Pour: 71 Contre: 2 Abstention: 3

Le Président tient à saluer le travail remarquable de M Christian LATRY le trésorier de l'Union.

4° Vote de la cotisation 2018-2019

Le Président explique la proposition du CA d'adhérer à Génération Mouvement afin de permettre librement aux structures qui le souhaitent de bénéficier de la protection voyage. Cette protection est indispensable dès lors que des structures organisent des voyages pour leurs adhérents. Monsieur LATRY et le président ont rencontré les dirigeants de Génération Mouvement qui nous proposent d'adhérer en tant que UFUTA. Cela permettra à chaque structure de bénéficier d'une cotisation réduite (sans passer par la cotisation départementale). Concrètement l'UFUTA lèvera la cotisation pour le compte de Génération Mouvement puis la lui reversera. De même au niveau de l'assureur lié à Génération Mouvement, à savoir Groupama. Les structures qui adhèreront pourront alors ne plus s'assurer auprès de leur assureur actuel, puisqu'elles bénéficieront de l'adhésion auprès de Groupama.

La cotisation UFUTA seule, ne serait pas changée. Elle resterait à 0,60€ par adhérents.

Par contre, pour ceux et uniquement ceux qui souhaitent adhérer à la protection voyage proposée par Génération Mouvement, deux cotisations supplémentaires seraient ajoutées à la première :

Une de 1,70 € par adhérent correspondant à l'adhésion à Génération Mouvement ;

Une de 1,65 € par adhérents correspondant à l'assureur Groupama

Soit une cotisation de 3,35€ par adhérents dans chaque structure membre de l'UFUTA. Sont alors présentés les divers éléments représentatifs de cette cotisation additionnelle.

En caractère normal les services proposés par Génération Mouvement, en gras les garanties de Groupama

Adhésion à Génération Mouvement

Immatriculation au Registre des opérateurs de voyages et de séjours (élément essentiel)

Aide et conseils pour gérer et développer votre association

Outils pratiques de gestion : statuts, comptabilité, etc

Un magazine d'information trimestriel

Une newsletter mensuelle

Une agence de presse pour vous aider à promouvoir vos événements

Formations adaptées pour vos bénévoles

Agrément de représentant d'usagers dans les instances de santé

Une assurance responsabilité civile professionnelle

La Garantie financière (élément essentiel)

Responsabilité civile associative

Responsabilité personnelle des dirigeants

Protection des locaux et du matériel de l'association

Garantie multirisque informatique

Garantie accidents corporels de tous les adhérents

Assistance, annulation et rapatriement pour les séjours et voyages effectués dans le cadre de votre association

Protection juridique de votre association

Garantie accident corporel de tous les adhérents

Assistance effectuée par votre association dans le cadre d'un voyage de groupe

En résumé, chaque structure étant libre d'adhérer ou non, grâce à l'UFUTA, à Génération Mouvement, il y aurait pour 2018-2019 deux situations possibles :

- Une cotisation unique de 0,60€ pour l'UFUTA sans adhésion à Génération Mouvement (GM)
- Une double cotisation : 0,60€ pour l'UFUTA et 3,35 € pour adhérer à GM et Groupama. L'UFUTA ne servant que de relais et reversant les 3,35 € à GM d'une part et Groupama d'autre part. Elle ne prendra pas le moindre centime pour assurer ce service.

Un large débat de fond est engagé au sein de l'AG. Il en ressort, en particulier, les craintes juridiques de voir l'UFUTA, par qui les fonds vont transiter, engagée au niveau de sa responsabilité car partenaire

du système. Des UTL font valoir tout l'intérêt qu'elles portent à ce système pour être couvertes au niveau de l'organisation de voyages, alors que d'autres estiment que la proposition en l'état doit être améliorée pour ne pas engager juridiquement l'UFUTA.

Le Président demande alors à l'AG de trancher par un vote. Est alors mis aux voix la proposition suivante :

Souhaitez-vous que l'UFUTA adhère à Génération Mouvement (ainsi qu'à Groupama) ce qui aura pour conséquence une double cotisation, une de 0,60 € pour adhérer à L'UFUTA, l'autre additionnelle et facultative de 3,35€ afin d'adhérer à la protection voyage.

Pour: 22 Contre: 31 Abstention: 23

La proposition d'adhérer, en l'état, à la protection voyage telle qu'elle a été présentée est rejetée.

Le CA reçoit mandat par l'AG de faire évoluer la proposition de telle manière que l'UFUTA ne soit plus un relais où transitent les fonds. Ainsi L'AG indique clairement qu'elle souhaite que les fonds ne transitent pas par l'UFUTA mais que chaque structure adhérente à l'UFUTA adhère et paye directement sa cotisation à GM et Groupama, l'appartenance à l'UFUTA permettant de bénéficier des tarifs négociés par elle au nom de ses adhérents. Il appartient au CA de négocier dans le sens des vœux émis par l'AGO.

Le Président demande alors à l'AG de voter la cotisation UFUTA de 0,60€ pour l'année 2018-2019

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5° - Vote du Budget prévisionnel

5.1 Information de l'AG sur les finances de l'Union

Pour éclairer l'AG sur son vote, M le trésorier présente les éléments connus à la date du 15 mai 2018 sur le budget en cours de réalisation (exercice comptable du 1^{ier} septembre 2017 au 31 Août 2018). Ces éléments ne donnent pas lieu à vote, ils seront intégrés dans le prochain rapport financier présenté en 2019.

Éléments	Budget	
Recettes		
Cotisations, adhésions UFUTA	20 074,20	
Autres produits	0,00	
Produits financiers	330,72	

TOTAL RECETTES	20 404,92
DÉPENSES	
CA	4 385,63
Autres réunions et représentations	1 070,54
Stickers	2 400,90
Administration	686,69
Impressions externalisées	1 102,70
Assurance	108,78
Services bancaires	138,59
Prélèvement indus en litige	79,95
Provisions (1)	8 000,00
TOTAL DÉPENSES	17 973,28
Excédent au 15/05/2018	2 431,64

(1) Ces provisions seront reprises sur le budget 2018-2019 et permettent d'étaler les charges supportées par l'UFUTA en 2018-2019.

Comme peuvent le constater les délégués présents à l'AG, sachant que juillet et août ne sont pas des mois qui par nature génèrent beaucoup de dépenses, le budget en cours de réalisation est globalement équilibré.

5.2 Présentation du budget prévisionnel 2018-2019 et vote de l'AG

Compte tenu des décisions précédentes le Budget proposé au vote, équilibré en recettes et dépenses, est basé sur les éléments suivant :

En application du principe de prudence ce budget a été établi sur la base de 33 000 personnes physiques représentatives des adhérents des structures membres de l'UFUTA.

Compte tenu du vote de l'AGO ayant décidé ce jour du montant de la cotisation 2018-2019 de l'UFUTA à 0,60 € par adhérents dans les structures membres, le total des cotisations s'établit alors à 19 800 €

D'où le Budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Éléments	Montants	Éléments	Montants
Communication	1 300,00 €	Cotisations (1)	19 800,00 €
R echerche	2 000,00 €	Intérêts	200,00
Administration	2 210,00 €	Reprises sur Provisions (2).	8 000,00
Fonctionnement	22 490,00 €		
Total	28 000,00 €	Total	28 000,00 €

- (1) Compte tenu du vote de l'AGO ce jour
- (2) 8 000 € de provisions ont été passées sur les exercices précédents. 5 000€ pour financer le projet UFUTA ambition 2020, 2 500€ pour financer sur deux ans les Assises 2019 à Évry et 500 € pour le concours des plumes.

Ces provisions relatives à des évènements de 2018-2019 seront reprises dans le budget pour financer lesdits projets. Ils sont donc intégrés en recette dans le budget prévisionnel.

Note du Président: Le Budget prévisionnel 2018-2019 présenté sous forme de diaporama à l'AGO intégrait la cotisation à Génération Mouvement et Groupama (en recette et dépense). Cependant conformément au vote précédent il a été demandé à l'AGO d'enlever cette somme (pour mémoire de 33 500 €) des recettes et des dépenses du budget. Le budget présenté ici dans ce compte rendu est donc celui qui a été voté par l'AGO, il ne tient pas compte des 33 500€.

Le Président demande alors le vote du budget prévisionnel :

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

6° - Les cooptations au Conseil d'administration

Le CA a procédé à 4 cooptations au cours de l'année universitaire 2017-2018:

Mme Lisette LE TEXIER (UTL-E) en suppléance de M François AMBOLET

- M. Emerson BARBOSA (UTLO) en suppléance de Mme Monique FALLEAU
- M. Bernard BODIN (UTL Mayenne) titulaire en remplacement de M Jean Louis CHEMIN
- M. Pierre DOUILLET (UTL Mayenne) en suppléance de M Bernard BODIN

Il est demandé à l'AGO de ratifier les cooptations au CA de l'UFUTA

Pour: 76 Contre: 0 Abstention: 0

7° - Remise du prix de la Recherche

La parole est donnée à M Yvon LE GALL, président du comité scientifique de l'UFUTA Voir le texte de son analyse texte.

Les lauréats ex-aequo – **UTL Le Mans et UTL-Essonne** – reçoivent la médaille de l'UFUTA accompagnée d'un chèque de 500 €.

8° - Présentation des Assises 2019 - UTL-Essonne

La parole est donnée à Mme Lisette LE TEXIER, présidente de l'UTL-E, organisatrice des prochaines assises de l'UFUTA qui se dérouleront les 12, 13 et juin 2019 et dont le thème est « Culture, progrès sans frontières ; un enjeu majeur de la société ».

9° - Appel aux structures pour l'organisation des Assises de 2022.

10° - Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été émise, le Président prononce la fin de l'AGO et invite les délégués présents à venir partager le déjeuner de la pause méridienne. Reprise à 14 H pour la journée des dirigeants.

La secrétaire Le président de l'UFUTA

Céline MENIL Stéphane RAVAILLE

Tavaille

	UTA / UTL ville	Sigle	adhérents	Nombre statutaire des délégués	Délégués Présents	Pouvoirs	Total voix
1	AGDE	UTL34	1 200	6	5	1	6
2	AMIENS	IUTA	2 500	7	2	5	7
3		UIHA	450	3		3	,
	AURILLAC						
4	AUXERRE	UTB	184	1			
5	BEAUSOLEIL	UDLVB	456	3			
6	BELLEY	UIA BUGEY	230	2		2	2
7	BESANCON	UO	3 200	8	2	4	6
8	BLOIS	UTL	389	2	1	1	2
9	BOULOGNE / M	UTA	264	2	1	1	2
10	CHAMBERY	USTL	499	3	1		1
11	CRETEIL	UIA	1 825	6	5	1	6
12	DREUX	UDTL	986	5	1	2	3
13	EAUBONNE	CTR	280	2			
14	ESSONNE	UTL-E	2 954	7	3	4	7
15	GAP	UTL	750	4			
16	LE MANS	UTL	1 820	6	4	2	6
17	LIMOGES	UTA	514	3			
18	MAYENNE	UTL	702	4	2	2	4
19	MEAUX	UIA	395	2	1	1	2
20	MELUN	UIA	965	5			
21	NANTES	UP	8 993	12	1		1
22	NICE	UNIA	2 000	7			
23	NIMES	CADREF	3 092	8	2	2	4
24	ORLEANS	UTL	3 241	8	1	2	3
25	POITIERS	UIA	995	5	4	1	5
26	SAINT GERMAIN	UTL	767	4			
27	SAINT-NAZAIRE	UIA	1 923	6	1	5	6
28	SAUMUR	STL	328	2	1	1	2
29	TOULOUSE	U3A	414	3		1	1
	TOTAL		42 316	136	38	38	76



Composition

Conseil d'Administration 2017-2020

Structures Universitaires

Structures Associatives

Nom	Lieu	Nom	Lieu
Françoise DAVID-SCIARA	UIA Poitiers	François AMBOLET Suppléante : Lisette LE TEXIER	UTL Essonne
Monique FALLEAU Suppléant : Emerson BARBOSA	UTL Orléans	Bernard BODIN Suppléant : Pierre DOUILLET	UTL Mayenne
Marie-Denise RISS-COLY	IUTA Amiens	André LE POTTIER Suppléante : Ariane CHARTIER	UIA Créteil
François VELLAS Suppléant : Brune RIEUNIER	U3A Toulouse	Christian LATRY	UTL Boulogne/mer
Nicole PETITOT Suppléante : Françoise PERROT	UO Franche Comté	Christine MIEGGE	UTL Gap
Yvon LE GALL	UP Nantes	Céline MENIL Suppléante : Éliane BONNEFON	UTL Le Mans
		Claudine METTAIE Suppléante : Martine NEVEU	UTL Blois
		Stéphane RAVAILLE Suppléant : Edgar BOCAGE	UTL Agde

Bureau

Président : Stéphane RAVAILLE

Vice-Présidente : Marie-Denise RISS-COLY

Vice-Présidente : Françoise DAVID-SCIARA pour la communication

Vice-Président : François AMBOLET pour la recherche et le développement

Secrétaire :Céline MENILTrésorier :Christian LATRYSecrétaire Adjoint :François AMBOLETTrésorier adjoint :André LE POTTIER

Membre:



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Organisation du CA

Commission

Nom du Groupe	Nom du	Liste des autres membres
	responsable	
Comité Scientifique	Yvon LE GALL yvon.legall@univ-nantes.fr	François AMBOLET, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Céline MENIL, Stéphane RAVAILLE, Marie Denise RISS-COLY
Retour des anciennes UTL	Marie Denise RISS-COLY marie-denise.riss-coly@u-picardie.fr	Françoise DAVID-SCIARA, André LE POTTIER
Nouvelle structures	Monique FALLEAU falleau.monique@wanadoo.fr	Christian LATRY, Claudine METTAIE
Pôle communication	Françoise DAVID-SCIARA f.david-sciara@orange.fr	
Soutien aux projets	Stéphane RAVAILLE ufuta.president6@orange.fr	François AMBOLET, Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Yvon LE GALL
Partage de conférenciers	François AMBOLET frambolet@hotmail.fr	Christine MIEGGE, Stéphane RAVAILLE
Couverture voyages	Christian LATRY christianlatry@wanadoo.fr	Stéphane RAVAILLE
Suivi de la convention Contact CPU	Stéphane RAVAILLE ufuta.president6@orange.fr	Marie Denise RISS-COLY
Bilan des activités Projet - développement	François AMBOLET frambolet@hotmail.fr	Bernard BODIN
Journée des dirigeants	Stéphane RAVAILLE ufuta.president6@orange.fr	
Partenariat Extérieur	François VELLAS francois.vellas@ut-capitole.fr	Céline MENIL, Nicole PETITOT
Assises 2019	Stéphane RAVAILLE ufuta.president6@orange.fr	Comité Scientifique + Christian LATRY

Mise à jour au 01/01/2019



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site: http://www.ufuta.fr
Mail:ufuta@ufuta.fr

Journée des Dirigeants des UTL/UTA Mardi 26 Juin 2018 Synthèse des débats

Préambule:

Compte tenu de l'urgence de certains dossiers et des contraintes liées à la grève SNCF, le Président propose de modifier l'ordre du jour en commençant par le point Garantie voyages et de remettre à une date ultérieure les points qui ne seront pas traités.

L'assemblée donne un accord unanime

1. La garantie Voyages

Le Président et le trésorier de l'UFUTA ont rencontré les responsables de Générations Mouvement dans le cadre d'un projet de couverture voyages aux structures de l'Union. Avec l'accord de l'AG réunie le matin et l'invitation du Président de l'UFUTA, MM. LEMOINE et LEVY de Génération Mouvement présentent leur structure et les services proposés.

Générations mouvement est la nouvelle appellation du Mouvement des Aînés Ruraux qui avait pris ses racines dans le monde rural auquel il lui a toujours été extrêmement lié. L'association s'ouvre, depuis plusieurs années, aux plus jeunes retraités et à des clubs et des associations situés dans des zones plus urbaines.

Générations mouvement qui regroupe environ 8500 clubs, 85 délégations départementales 18 unions régionales et quelques 610000 adhérents en France est une fédération nationale reconnue d'utilité publique.

La défense des retraités représente une part importante dans son activité.

Elle propose depuis plus de 20 ans un contrat d'assurance unique ; Génération mouvement est co-gérant avec l'assureur Groupama. Les garanties couvrent tout ce qui est nécessaire au fonctionnement d'un club grâce au contrat ARCANGE. Pour ce qui concerne les voyages, cela comprend la licence voyages, l'assurance rapatriement liée à la licence, la clause annulation pour maladie déjà connue.

La garantie financière est offerte par l'UNAT dans le cadre de l'immatriculation auprès de Atout France. La fédération nationale est titulaire d'une immatriculation au registre des opérateurs de tourisme valable pour toutes les associations affiliées qui ont le numéro d'immatriculation Atout France de Générations Mouvement.

Le Président de l'UFUTA précise l'objectif de la démarche de l'Union : il souhaite que les structures membres de l'Union puissent bénéficier de l'assurance voyages sans passer par l'intermédiaire des délégations départementales. M LEMOINE indique que chaque UTL peut adhérer directement à Générations mouvement avec l'agrément de l'UFUTA (label UFUTA) qui est l'interlocuteur de la fédération. Naturellement chaque UTL reste maître de sa décision.

Ce dossier sera instruit au niveau du Conseil d'administration à partir de la rentrée.

2. Aide aux projets de développement

Le dossier peut être déposé à n'importe quel moment de l'année; toutefois pour bénéficier de l'aide dans le cadre d'une année budgétaire précise le dépôt doit être effectué avant le 31 janvier.

Pour l'année 2018-2019, : 5000€ ont été inscrits au budget de l'année

Conditions de recevabilité :

être à jour de sa cotisation

Respect des 4 dimensions définies dans le règlement à savoir :

- 1. **Universitaire** : Tout ce qui favorise le développement, l'amélioration, la création de la diversité des formes de pédagogie : diversité des activités, des domaines de formation et des intervenants... permettant une ouverture toujours plus grande à tous et sans discrimination, dans un objectif permanent de qualité.
- 2. **Culturelle** : Tout ce qui tend à favoriser le développement de l'activité intellectuelle et le maintien à un bon niveau des capacités cognitives et neurologiques des étudiants, pour une meilleure adaptation et un épanouissement personnel et collectif.
- 3. **Sociale** : Tout ce qui, par le biais d'une meilleure compréhension du monde environnant et toujours changeant, va favoriser : \(\) La compréhension mutuelle entre génération et le "vivre-ensemble", meilleur rempart contre l'isolement, \(\) L'engagement citoyen, dans la vie de la cité, conscient des enjeux du monde. \(\) L'intégration des publics en difficulté.
- 4. **Organisationnelle**: Tout projet ambitieux permettant l'adaptation, la modernisation des systèmes pour un meilleur fonctionnement, développement et rayonnement des structures, dans leur volonté d'offrir au plus grand nombre des moyens adaptés pour accéder aux savoirs tout au long de la vie.

L'aide financière ne peut dépasser 50% du coût du projet pur un maximum de 2000 €. Une structure ayant bénéficié d'une aide devra observer une carence d'une année avant de déposer un autre projet, sous réserve de projets d'autres structures, sauf si aucune UTL n'a déposé de projet

Une convention régissant les obligations précises sera établie et un compte rendu de bilan sera demandé en fin de projet.

Un appel à des projets innovants de développement suit cette présentation

3. Suivi de la convention

Un rapport moral est demandé qui représente une synthèse de l'activité des structures membres de l'UFUTA. Le responsable de la commission Bilan des activités, François AMBOLET, souhaite recevoir le compte rendu d'activité de chaque structure.

L'UFUTA doit être un lieu de partage : nouveaux cours, nouvelles activités, développements...

La Présidente de l'UTL du Mans fait part d'une situation toute récente : l'Université demande à l'UTL d'arrêter l'enseignement des langues au sein de l'UTL, cet enseignement étant du ressort de l'Université.

C'est l'occasion d'échanges d'expériences entre Universités et UTL : CRETEIL, ESSONNE et DAUPHINE

Compte tenu de la grève SNCF la journée s'arrête en tout état de cause à 16 h30

N.B. En complément à ce compte rendu vous trouverez les informations mises à jour depuis juin

Sur le site de l'UFUTA : rubrique fonctionnement, puis UFUTA Ambition 2020

Protection voyage

Règlement de la commission : soutien aux projets de développement.



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Compte rendu de la réunion du mercredi 21 novembre Paris 103 Bd St Michel – Siège de la CPU.

Personnes présentes : Mme Marie Denise RISS COLY 1ère Vice-Présidente de l'UFUTA

M. Jean Émile GOMBERT, Conseiller de M Roussel

Président de la CPU

M. Stéphane RAVAILLE, Président de l'UFUTA

Accueil Chaleureux de M GOMBERT à 15 H 30 heure du rendez-vous. Il nous prie d'excuser l'absence du Président de la CPU ou d'un Vice-Président qui n'ont pu se libérer, mais un compte rendu leur sera fait.

Nous commençons notre introduction en remerciant M GOMBERT d'avoir pu se libérer. Nous rappelons que l'UFUTA et la CPU sont partenaires depuis mars 2015 avec la signature de la convention multipartite entre nous, les pouvoirs publics, l'AMF et Erasmus+. Nous finissons l'introduction en demandant quelle est la vision de la CPU au sujet de l'UFUTA.

M GOMBERT reconnait bien volontiers que la CPU a perdu de vue l'UFUTA et il se félicite de notre reprise de contact. Il apprécie que nous lui ayons amené les statuts et la convention multipartite. Il insiste à plusieurs reprises au cours de cet échange sur le fait que l'UFUTA et la CPU sont partenaires.

De notre côté nous insistons sur le besoin de (re)connaissance, en particulier sur le souhait que la CPU communique auprès de ses adhérents sur l'existence de l'UFUTA, et qu'elle est partenaire de la CPU. Nous indiquons à plusieurs reprises que nous apprécierions que la CPU mentionne auprès de ses membres notre partenariat. Notre espoir est grand de voir un jour l'UFUTA mentionnée sur le site de la CPU, au moins au niveau des partenaires... et d'y trouver la convention multipartite.

M GOMBERT indique que cela doit être possible de le faire et il remarque devant nous la présence d'un comité scientifique au sein de l'UFUTA, ce qui dénote notre appartenance au monde de l'enseignement supérieur. Il indique qu'il proposera à la CPU de devenir un organe de diffusion des informations en provenance de l'UFUTA comme par exemple son prix de la recherche.

Nous abordons ensuite le suivi de la convention multipartite qui arrive à échéance en 2020. M GOMBERT souligne l'attachement de la CPU à cette convention et propose de mener au sein de la CPU une réflexion sur une mise à jour afin dit-il « d'enrichir la convention de manière utile ».

Dans le cadre des pistes de réflexion qu'il nous soumet, il envisage de faire entrer comme signataire la Conférence des Grandes écoles ainsi que la Conférence des écoles de formation et d'Ingénieurs afin, nous dit-il, que le monde de l'enseignement supérieur soit complétement représenté. Nous suggérons à notre tour de proposer à l'association des Régions de France de devenir signataire. Il trouve que c'est une excellente idée d'autant plus que les régions ont des compétences en matière de culture et d'enseignement supérieur.

Il nous indique que lors de la mise à jour, ladite convention devienne un peu plus exigeante pour les universités, au-delà d'une simple déclaration d'intention envers les structures adhérentes à l'UFUTA, après tout insiste-t-il vous n'êtes pas des inconnus mais déjà des partenaires.

Nous suggérons alors que la CPU et plus particulièrement les Présidents d'Université regardent les membres de l'UFUTA d'un œil bienveillant. Nous insistons en précisant que cette bienveillance est nécessaire. D'autant plus ajoute M GOMBERT que nous sommes partenaires

A la fin de notre entretien, nous lui présentons la requête pour savoir si l'UFUTA pourrait transférer son siège au sein de la CPU dans ces lieux. Nous n'avons besoin que d'une salle de réunion 5 fois par an pouvant accueillir une vingtaine de personnes, et d'une boite à lettres. Pas besoin d'armoires ou autres, nos archives sont essentiellement numérisées. Nous aimerions être accueilli à titre gracieux.

M GOMBERT nous indique que la CPU est, elle aussi, locataire et non propriétaire dans cet immeuble mais il transmettra notre requête auprès du propriétaire, l'association des universités. Il nous donnera ultérieurement une réponse. (1)

En définitive, M GOMBERT qui a pris des notes tout au long de l'entretien nous assure qu'il fera une synthèse au président de la CPU et aux membres du CA de la CPU. Il plaidera pour la relance de notre partenariat. Il nous indique qu'il faut qu'un Vice-Président prenne en main ce partenariat, car en dehors d'une Vice-Présidence rien ne se fait dans la CPU. C'est une des raisons qui explique qu'au fil du temps, l'UFUTA ait été peu à peu oubliée. Nous le remercions chaleureusement de son écoute et d'avoir pris le temps de nous recevoir. Nous l'informons que nous aurons le plaisir d'inviter M ROUSSEL président de la CPU aux Assises de l'UFUTA en juin 2019. Nous lui remettons en mains propres l'Acte des XVIIIème Assises de juin 2016.

Au moment de se quitter, nous lui rappelons que nous attendons de ses nouvelles sur les sujets abordés.

Marie Denise RISS COLY

Stéphane RAVAILLE

J'ai reçu le lendemain par courriel, une demande de M GOMBERT afin que l'UFUTA fasse une demande officielle de siège accompagnée d'une lettre présentant rapidement la structure. Je fais parvenir tout cela au plus tard lundi 25

La CPU soutient les Université des Temps Libres



12 décembre 2018

D'autres types d'universités pour d'autres types d'étudiants, les universités du temps libre (UTL) accueillent un large public disposant de temps libre, sans distinction d'âge, de formation ou d'origine. Bien que ne délivrant pas de diplôme, les UTL remplissent un rôle social important dans la diffusion des savoirs scientifiques techniques et culturels. Grâce à elles, partout sur le territoire très nombreux sont ceux qui bénéficient d'éclairages sur la culture et les connaissances nouvelles, souvent présentés par des universitaires de façon accessibles dans un cadre convivial. Chacun peut ainsi enrichir ses connaissances et s'épanouir sur les plans intellectuel, technique, scientifique, manuel, artistique, ou physique.

Les UTL existent partout dans le monde ; les universités ont joué un rôle important dans leurs créations, du moins dans le monde francophone. C'est le cas en France, indépendamment du statut de chaque UTL qui peut être soit directement l'émanation d'une université, soit une association loi 1901, soit un service municipal.

C'est pourquoi, conjointement avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, l'Association des Maires de France et l'association Erasmus +, la CPU a signé en 2015 une convention de partenariat avec l'association nationale qui fédère les UTL, « l'Union française des universités tout âge » (UFUTA).

Selon les termes de cette convention, la CPU invite ses membres qui ne disposent pas euxmêmes d'UTL de conventionner avec celles existant sur leur territoire quels que soient leurs statuts. Elle encourage les collègues universitaires à répondre aux sollicitations d'intervention dans le cadre des UTL, et suggère aux établissements de leur mettre à disposition des prestations ou des locaux.

La CPU est solidaire du militantisme pour la culture et le savoir pour tous qui caractérise les UTL et leur association nationale. Les UTL n'usurpent pas le qualificatif d'« université », et nos partenariats avec elles participent de notre responsabilité sociétale. En les accueillant et en facilitant leur fonctionnement nous affichons notre ouverture sur la cité.

Imprimé par ESAT/ESSOR 233 rue des entrepreneurs – 86550 – MIGNALOUX-BEAUVOIR